

PA 12

ENGAGEMENTS PREVUS A L'ARTICLE R.442-7 DU CODE DE L'URBANISME

Je soussigné, Monsieur Jean-Baptiste CRESTIN, représentant la société TERRES A MAISONS NORMANDIE .

- Rue Gustave Eiffel espace leader - 76230 BOIS GUILLAUME

Lotisseur d'un terrain sis à : SAINT PIERRE DE VARENGEVILLE
Rue d'Hectot / Route des Broches

M'ENGAGE PAR LA PRESENTE :

- A constituer une association syndicale des acquéreurs des lots, à laquelle seront dévolus, la propriété, la gestion et l'entretien des terrains et équipements communs jusqu'à leur transfert éventuel dans le domaine d'une personne morale de droit public,
- Etablir les statuts de l'Association Syndicale selon les dispositions énoncées à l'article R.442-7 du Code de l'Urbanisme.
- A provoquer la réunion d'une assemblée de l'association syndicale dans le mois suivant l'attribution de la moitié des lots ou au plus tard dans l'année suivant l'attribution du premier lot afin de substituer à l'organe d'administration provisoire de l'association, un organe désigné par cette assemblée.

Fait à BOIS GUILLAUME, le 14/12/2024



LES TERRES A MAISONS NORMANDIE
RUE GUSTAVE EIFFEL - ESPACE LEADER
76230 BOIS GUILLAUME
Tél : 02 32 19 69 69 - Fax : 02 32 19 69 60